

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 2 mai 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Complément de réponse à la question de M. le Conseiller communal Michele Mossi à propos du distributeur de boissons dans l'école

Le sujet a été porté à l'ordre du jour des séances du Conseil d'établissement des 6 novembre 2013 et 19 février 2014. Actuellement, un seul distributeur à boissons est à disposition des élèves et des enseignants dans le bâtiment Mars du complexe scolaire du Pontet. Il génère un léger bénéfice géré par l'Association du Pontet. Les boissons proposées sont de l'eau, au prix de Fr. 1.- la bouteille de 0.5 l. et 4 sortes de boissons aromatisées non sucrées au prix de Fr. 2.- la bouteille de 0.5 l.

Les avis divergent quant au bien-fondé d'un distributeur à boissons dans l'école. Cependant, et selon les chiffres indicatifs de la consommation annuelle de boissons communiqués par Mme Menétrey, le Conseil d'établissement a voté à l'unanimité de laisser la décision à la Direction des écoles de maintenir ou non l'appareil. Compte tenu que cette initiative provenait à l'époque d'une demande des élèves et que les dangers sont moindres en regard de la faible consommation annuelle par personne, le distributeur à boissons sera maintenu, car le supprimer serait un moyen de rappeler son existence aux élèves alors qu'il est très peu utilisé. Trois membres du conseil d'établissement pensent que l'automate à boissons n'est pas opportun dans une école et un membre s'abstient de voter. Il est également rappelé que chaque salle de classe est équipée d'un lavabo par lequel les élèves peuvent s'approvisionner en eau potable en cas de besoin.

2. Service de la culture de la jeunesse et des sports – Nouveau chef de service

A la suite du départ de M. Romain Miceli, ancien chef du Service de la culture, de la jeunesse et des sports, le 31 octobre 2013, la direction du Service avait souhaité s'accorder une période de réflexion au sujet de son organisation.

En l'absence d'un chef de service, Mme Laureen Croset, assistante, a assuré la bonne marche des affaires en cours, avec le soutien de collaborateurs administratifs engagés temporairement et celui de Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale.

Le poste de chef de service a été mis au concours à la fin de l'année 2013 et la personne choisie par la Municipalité est M. Yves Paschoud qui entrera en fonction le 1^{er} juin 2014.

Né en 1962, originaire de Lutry, M. Paschoud est titulaire d'un CFC d'employé de commerce. Il possède aussi un brevet d'agent de voyage. Après avoir œuvré dans le domaine touristique, il s'est dirigé vers la Police de sûreté vaudoise, au sein de

laquelle il a travaillé 23 ans en tant qu'inspecteur aux brigades des stupéfiants, des étrangers, des cambriolages et des mineurs.

Durant la période passée à la brigade des mineurs, il a notamment assumé la responsabilité de la gestion du programme de prévention dans les écoles vaudoises. En sa qualité de chef de la division des mineurs, il a été fréquemment en relation avec le secteur de la jeunesse, les foyers et les centres de jeunes.

En 2006, il a été sollicité et retenu en tant qu'attaché de presse de la Police cantonale vaudoise. Il a ensuite été recruté par la Police fédérale où il exerce depuis, principalement dans le domaine financier, avec également la casquette de responsable « Culture et loisirs ».

3. Le Service des travaux, domaines, infrastructures et environnement vous informe des changements prévus concernant la tonte des espaces-verts du territoire communal

L'entretien différencié consiste à ne plus considérer les « espaces verts d'une ville » comme un tout à entretenir de manière standardisée, mais comme un ensemble d'espaces individuels ayant chacun leur vocation et leur esthétique. C'est un mélange entre l'entretien horticole, qui a pour but d'obtenir une pelouse ou un massif « impeccable », et l'entretien écologique, qui favorise le « laisser aller ».

Son rôle est d'entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible. L'entretien différencié est propice au développement de la faune et de la flore, réduit les heures ainsi que les coûts d'entretien et apporte de la diversification dans les espaces verts.

Le Service des travaux de la Commune travaille dans ce sens depuis plusieurs années. Certaines mesures ont déjà été prises, telles que :

- diminution du nombre de fauches le long des routes ;
- plantation de végétaux indigènes ;
- diminution des engrais sur les pelouses ;
- lutte contre les plantes envahissantes.

Les paysagistes de la Commune souhaitent maintenant faire un pas supplémentaire dans la mise en œuvre de cet entretien différencié. Ils ont établi une liste des surfaces vertes qui ne nécessitent pas une tonte régulière et qui, par conséquent, pourraient être valorisées de façon différente.

Certaines de ces surfaces vertes seront semées avec un mélange de fleurs afin d'être transformées en prairie fleurie ou en prairie sèche. D'autres surfaces seront recouvertes de plantes tapissantes, nécessitant un entretien minimal, et d'autres seront simplement moins souvent fauchées.

Les résultats de ces travaux ne seront pas tous visibles immédiatement. En effet, il faut plusieurs années pour que toutes les fleurs d'une prairie se développent et apportent l'effet escompté. Mais, à moyen terme, la Commune deviendra plus fleurie, les papillons seront plus nombreux et l'intervention des machines moins fréquente.



Prairies fleuries

4. Communiqué de presse de Valorsa : déchets plastiques des ménages : recyclage ou incinération ? La question reste posée.

Depuis l'introduction du principe de causalité à travers la taxe au sac dans la majorité des communes vaudoises, les ménages demandent que des filières de tri soient mises à disposition afin de réduire le volume des déchets incinérés et partant le nombre de sacs utilisés.

Les déchets plastiques peuvent être valorisés principalement par deux filières : le recyclage et l'incinération. Le recyclage permet essentiellement d'économiser de la matière, alors que l'incinération, grâce à la valorisation de l'énergie produite sous forme d'électricité ou de chaleur, permet de remplacer des combustibles fossiles (pétrole, gaz, ...). Afin d'évaluer leur pertinence du point de vue environnemental, les périmètres vaudois de gestion des déchets, avec le soutien du Canton de Vaud, ont effectué une analyse de cycle de vie de ces filières (écobilan) pour différents types de plastiques recyclables.

D'un point de vue environnemental, les résultats de cette analyse montrent une faible tendance favorable au recyclage par rapport à l'incinération. Cette situation est directement liée à la qualité du tri et au rendement énergétique de l'usine de valorisation thermique des déchets. Toutefois, l'avantage environnemental constaté doit être mis dans la balance avec les coûts d'une telle collecte séparée des emballages plastiques. Chaque commune peut faire le point sur sa situation avec l'aide des périmètres vaudois de gestion des déchets ; elle sera alors à même de faire des choix en fonction des priorités qu'elle se fixe.

En l'absence d'une taxe anticipée sur les emballages plastiques (sauf pour les bouteilles en PET), les coûts liés à la collecte et la valorisation des plastiques sont à la charge des communes respectivement des contribuables. Le surcoût éventuel de la filière de recyclage doit être reporté sur la taxe forfaitaire, complémentaire à la taxe au sac.

Ainsi il convient de favoriser en priorité le retour aux points de vente du PET, des flaconnages ou bouteilles plastiques et du polystyrène expansé et de collecter avec les ordures ménagères les plastiques souillés, les plastiques souples et les plastiques durs de petites dimensions. La consigne peut être formulée comme suit : « Recyclez ce qui est facile à collecter en termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers ».

En annexe, vous trouverez une note de synthèse du 17 mars 2014 intitulée : « Valorisation des déchets plastiques des ménages, analyse de cycle de vie ».

Renseignements complémentaires : au nom du groupe des périmètres vaudois de gestion des déchets : Jean Paul Schindelholz – STRID SA – info@strid.ch – +41 24 424 01 11

5. BIO+ l'Ouest Lausannois – Bilan 2013

Pour la sixième année consécutive, cette prestation au profit des jeunes bénéficiaires de notre commune démontre son utilité. Ce ne sont pas moins de 5 dossiers qui ont été ouverts et 5 renouvellements de prestations qui sont à comptabiliser durant l'année 2013.

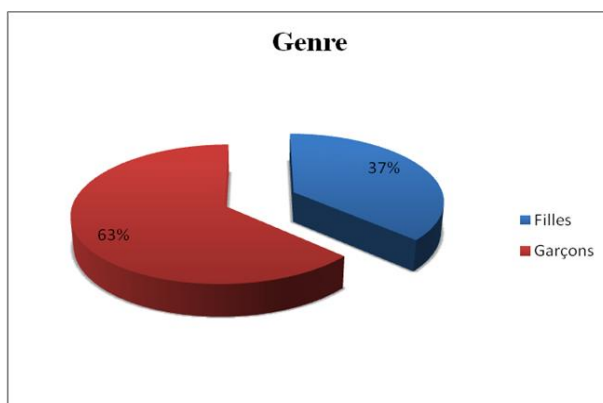
Dans le cadre du budget 2013, le Conseil communal a accepté la prise en charge d'un montant de Fr. 23'300.-, représentant 12 dossiers à Fr. 1'940.- par année. Ces 10 dossiers représentent donc une charge de Fr. 19'400.-.

Pour estimer les résultats et les effets de cette mesure, qui nous vous le rappelons, permet la prise en charge de jeunes sans solution professionnelle qui ne peuvent pas pour différentes raisons intégrer les mesures cantonales, nous vous présentons quelques chiffres 2013 pris sur l'ensemble des six communes ayant décidé de soutenir ce service (Renens depuis 2006, Ecublens, Crissier, Bussigny et Chavannes, depuis l'été 2007 et Prilly en 2008).

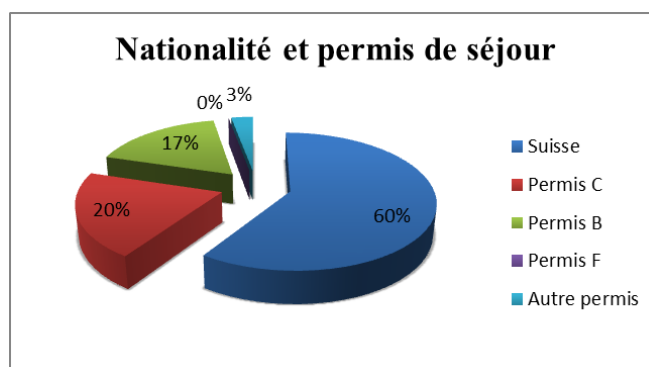
(Extraits du rapport d'activité BIO+ Ouest Lausannois)

Participants

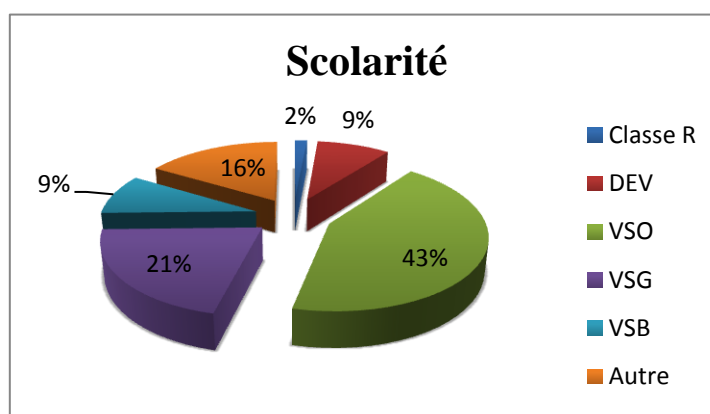
L'âge moyen des participants est de 18.4 ans. Cette moyenne d'âge a augmenté en 2013, mais nous constatons qu'elle ne varie que très peu d'une année à l'autre. Comme les années précédentes, plus de garçons que de filles ont par ailleurs sollicité cette structure.



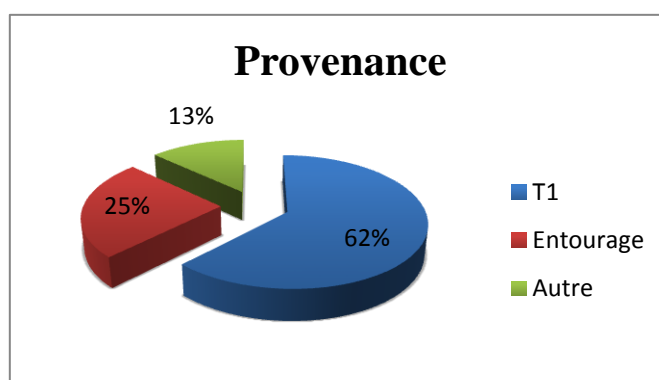
Cette année encore, nous constatons que les personnes de nationalité suisse sont majoritaires dans la mesure, suivies par les personnes titulaires d'un permis C ou d'un permis B. Dans la catégorie « Autre permis » sont répertoriés les permis L, F, N. Cette année, nous n'avons eu aucun participant titulaire d'un permis F.



En 2013, la structure BIO+ a accueilli des jeunes qui sortaient majoritairement de classes VSO. De plus, si nous additionnons les données du tableau ci-dessus, nous pouvons voir que la structure répond toujours aux besoins des jeunes les plus démunis et les plus pénalisés principalement par leur faible niveau scolaire. Dans la catégorie « Autre » sont répertoriés les jeunes qui ont suivi leur scolarité en classe d'accueil, en école privée ou à l'étranger.



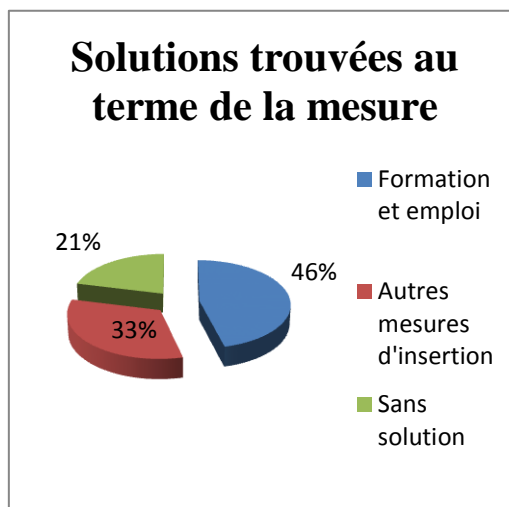
En ce qui concerne la provenance des jeunes, nous constatons que la majorité des participants est toujours adressée par leur guichet régional de la transition (T1) avec lequel nous travaillons en étroite collaboration. La part de l'entourage reste toujours élevée et ceci montre que le BIO+ reste bien connu auprès de la population ouest-lausannoise. Dans la catégorie « Autre » sont répertoriés les jeunes qui nous sont adressés par nos partenaires professionnels (CSR, ORP, Tribunal des mineurs ou autres associations accompagnant des jeunes gens). Ces chiffres sont restés stables depuis les trois dernières années.



Les solutions trouvées

La majorité des jeunes a trouvé une solution de formation ou d'emploi. Par rapport aux années précédentes, ces chiffres sont en nette progression, au détriment des

orientations vers d'autres mesures d'insertion (notamment le SeMo). Cela récompense nos efforts vers un encadrement personnalisé qui vise à répondre toujours mieux aux besoins de chacun de nos participants.

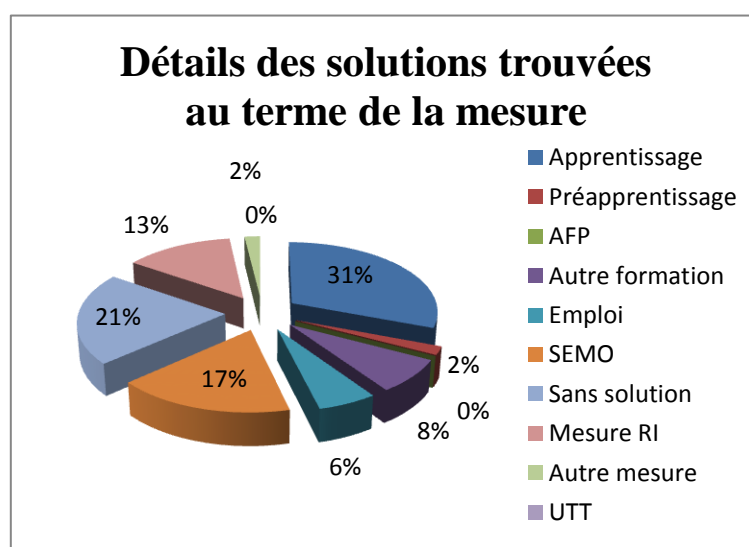


Dans la catégorie « Autre formation », nous avons répertorié les jeunes qui ont décidé d'entreprendre une formation en école privée ou ont choisi la voie maturité.

Dans la catégorie « Autre mesure » sont répertoriées les mesures qui s'occupent de jeunes en difficulté, comme par exemple les mesures SPJ.

Ceux qui, au terme de la mesure BIO+, n'ont pas pu entrer dans une formation qualifiante, ont été orientés vers d'autres mesures adaptées à leur situation. Cela dans le but de leur permettre de continuer d'augmenter leurs compétences en vue d'une meilleure insertion professionnelle.

Un cinquième des jeunes se retrouve toutefois sans solution. Il s'agit pour la plupart de participants qui arrêtent de fréquenter la mesure BIO+ en cours de programme et ne donnent pas suite à nos relances.



Ce tableau détaille la fréquentation et les renouvellements de mesure en fonction de la commune d'origine.

Commune	Participants	Renouvellements	Mesures
Renens	27	7	34
Bussigny	7	-	7
Ecublens	5	5	10
Chavannes	7	3	10
Prilly	6	4	10
Crissier	4	1	5
Total	56	20	76

Conclusion

Les chiffres démontrent que le BIO+ reste un acteur important de la transition école-métier pour les jeunes de l'Ouest-lausannois. Nous prenons en charge des situations complexes et, afin de garantir une plus grande efficacité, nous portons une attention particulière aux besoins individuels des jeunes. Nous nous efforçons ainsi de les accompagner pour qu'ils puissent entrer dans une formation qualifiante au terme de notre mesure. Si cela n'est pas possible dans l'immédiat, nous les orientons vers des mesures adaptées à leurs difficultés, leur permettant ainsi de poursuivre leur chemin vers une meilleure insertion professionnelle et sociale.

Sur demande, le rapport complet de BIO+ Ouest Lausannois peut être obtenu sous forme informatique au Service des affaires sociales (serge.nicod@ecublens.ch).

6. Population

Situation au 31 mars 2014 : **12'212 habitants** (11'633 au 31 mars 2013).

La Municipalité

Annexe : - note de synthèse sur la valorisation des déchets plastiques des ménages